



Règlement de la piscine

Article 1 : RESPONSABILITE

Tout usager est responsable des dommages occasionnés par lui-même y compris dans la piscine.

Article 2 : HYGIENE

Accès interdit à toute personne en état d'ébriété ou de malpropreté évidente ainsi qu'en cas de maladie contagieuse.

Ne pas s'enduire d'huile ou de crème solaire juste avant d'entrer dans la piscine.

Article 3 : TENUE VESTIMENTAIRE

Port du bermuda, short, maillot de bain obligatoire. Nudisme et seins nus interdits. Seuls les serviettes de bains, jeux de piscine gonflables ne risquant pas d'abîmer le liner sont autorisés.

Article 4 :

Interdiction de cracher dans et aux abords de la piscine, ni d'y uriner...

Interdiction de jeter des cailloux, morceaux de bois ... ou tout objet contondant susceptible de blesser quelqu'un et ou d'abîmer le liner.

La course, les jeux violents sont interdits.

Article 5 : ANIMAUX

Accès à la piscine et ses abords interdits aux animaux.

Article 6 : SURVEILLANCE – OUVERTURE DE L'ABRI

La piscine est non surveillée. L'ouverture de l'abri se fait impérativement par un adulte avec la clé fournie. L'accès est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés. Les mineurs restent sous la responsabilité d'un adulte, leurs parents, tuteurs ...

L'abri peut être ouvert par 2 personnes, une de chaque côté après avoir enlevé la vis de fixation située par terre à droite. Il suffit ensuite de pousser en même temps pour ouvrir partiellement ou totalement l'abri.

Merci en partant de remettre la bâche et de refermer l'abri.

Article 7 : ACCES ET HORAIRES

La piscine est commune aux deux gites et aux propriétaires. Le propriétaire établit des créneaux horaires pour l'accès à la piscine. Il se réserve le droit d'interdire l'accès pour diverses raisons.

Article 8 : Le port du masque, lunettes, palme, et l'utilisation de matelas gonflable sont autorisés.

Article 9 : DIVERS

Bruit : l'usage d'appareils bruyants comme les transistors pourra être interdit si cela gêne le voisinage.

Alimentation et tabac : il est toléré de boire et de manger sur la plage. Nous demandons de nettoyer et de ramasser les déchets avant de partir. La cigarette est tolérée si il n'y a pas de cendre par terre ni de mégots aux abords et sur la pelouse.

Article 10 : NETTOYAGE

La manipulation de la bâche peut se faire par le locataire.

Le nettoyage de la piscine, du filtre est fait par le propriétaire. Les petites salissures à la surface peuvent être ramassées avec le filet prévu à cet effet par le locataire en as d'absence du propriétaire.